

ARRETE MODIFICATIF
PORTANT OUVERTURE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL DONNANT ACCES AU GRADE
D'ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL
DE 2^{ème} CLASSE
AVANCEMENT DE GRADE
SESSION 2026

- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu le décret n°2013-593 du 5 Juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale
- Vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,
- Vu le décret n° 2011-1880 du 14 décembre 2011 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu au II de l'article 17 du décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,
- Considérant le schéma interrégional de coordination, de mutualisation et de spécialisation des Centres de Gestion de la région Grand Est et Bourgogne Franche Comté,
- Vu l'arrêté portant ouverture d'un examen professionnel d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe avancement de grade en date du 10 décembre 2025,

ARRETE

ARTICLE 1

L'article 5 est modifié comme suit :

L'épreuve écrite d'admissibilité se **déroulera le 28 mai 2026 à la salle Galaxie de Bezannes située au 5 rue des Têtes de Fer à BEZANNES (51430) et au Centre de Gestion de la Marne situé au 11 rue du Général Edmond Buat à CHALONS-EN-CHAMPAGNE (51000).**

ARTICLE 2

Le Président du Centre de gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le 14/01/2026

ID : 051-285109161-20260114-AM_OUV_ACPB2CAV-AR



ARTICLE 3

La Directrice du Centre de Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis à Monsieur le Préfet de la Marne.

Fait à Châlons en Champagne
Le

Patrice VALENTIN

Signé électroniquement par : Le président
Date de signature : 14/01/2026
Qualité : Signature des PDF par le président

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Patrice VALENTIN', written over the printed name.

